



Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 mai 2021

n° 076-21

Objet : RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue de Gonrat sur la commune de Bassens

- date de convocation le 30 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi six mai dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés : 19

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Eric Delhommeau - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 mai 2021

délibération n° 076-21

objet **RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue de Gonrat sur la commune de Bassens**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la rue de Gonrat à Bassens est une voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est compétent pour le génie civil et les équipements d'éclairage public.

Dans le cadre d'une convention de concession passée entre Enedis et le SDES (Syndicat départemental d'énergie de la Savoie), ce dernier a désormais compétence pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT.

Il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la modernisation de l'éclairage public sur la rue de Gonrat à Bassens pour un linéaire de réseau d'environ 500 m.

Il est ainsi proposé que Grand Chambéry confie également au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et équipements d'éclairage public pour cette opération.

Le SDES assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération en missionnant une entreprise, préalablement sélectionnée dans le cadre d'une consultation des titulaires de son propre accord-cadre de travaux.

Le coût global prévisionnel (maîtrise d'œuvre et travaux) des prestations et travaux transférés au SDES s'élève à 75 467,11 € TTC avec une prise en charge prévisionnelle de Grand Chambéry s'élevant à 72 442,11 € TTC.

Le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle jointe.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mandat à intervenir entre Grand Chambéry et le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue de Gonrat à Bassens,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention de mandat valant convention financière, l'annexe financière prévisionnelle ainsi que tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 076-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de mandat avec le SDES pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et la modernisation des équipements rue de Gonrat sur la commune de Bassens
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	06 mai 2021
Annexe(s) :	Annexe Financière Prévisionnelle SDES Rue de Gonrat Bassens, Convention de mandat de GC au SDES Rue de Gonrat Bassens

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210506-lmc1H25340H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25340H1

Date de transmission en Préfecture :	07 mai 2021
Date de réception en Préfecture :	07 mai 2021
Période d'affichage :	du au